

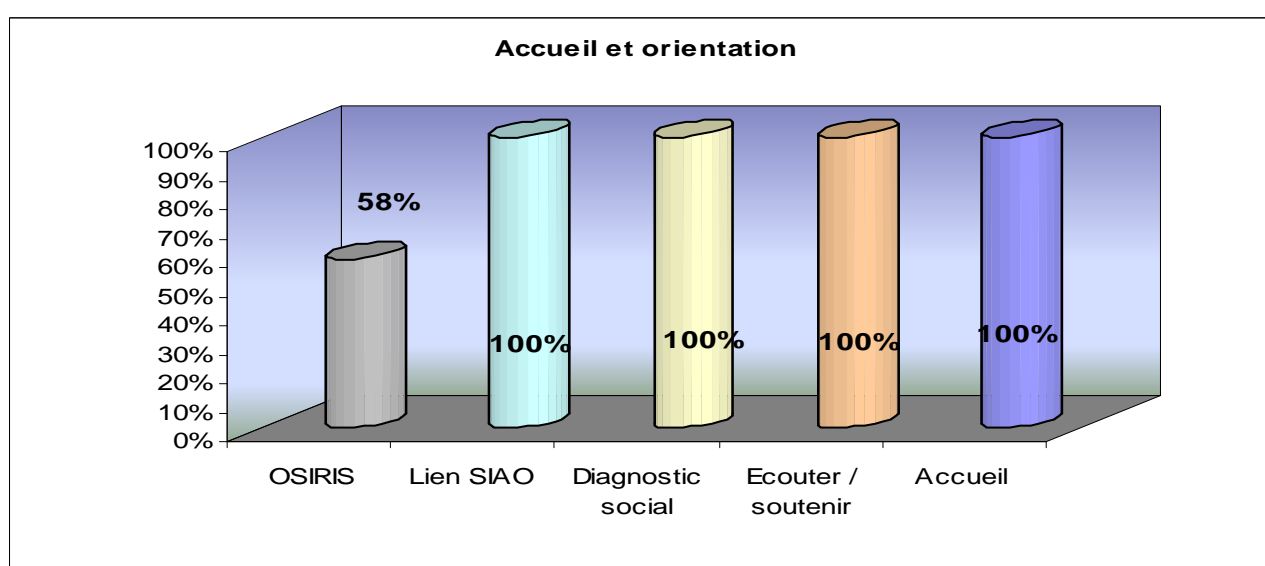
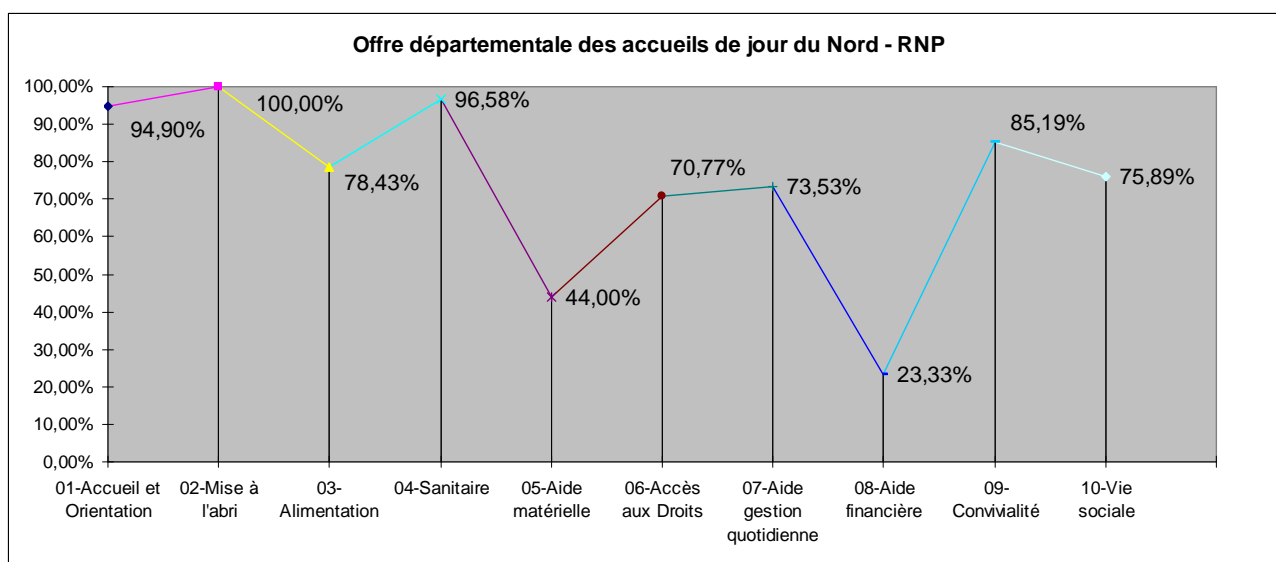
Etat des lieux de l'activité des accueils de jour du Nord, au 23 mai 2013

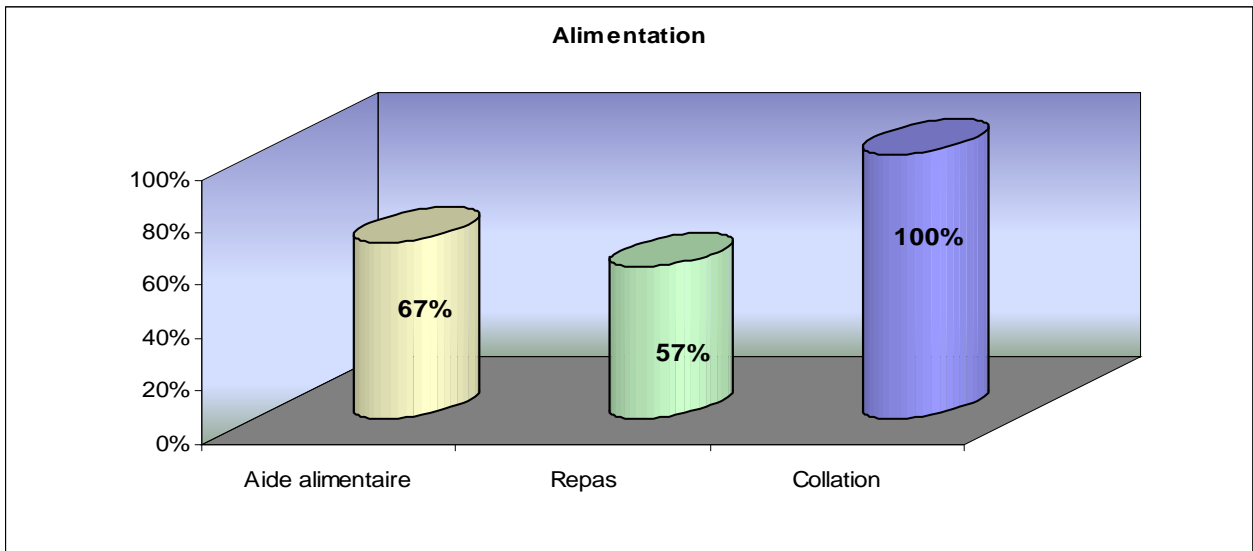
Les éléments statistiques présentés ci-dessous résultent de la compilation des informations internes à la DDCS et des réponses fournies par les accueils de jour (taux de retour à l'enquête de près de 73%).

Les statistiques ont été établies sur la comptabilisation des réponses OUI ou NON à la question « Proposez-vous la prestation suivante ? ».

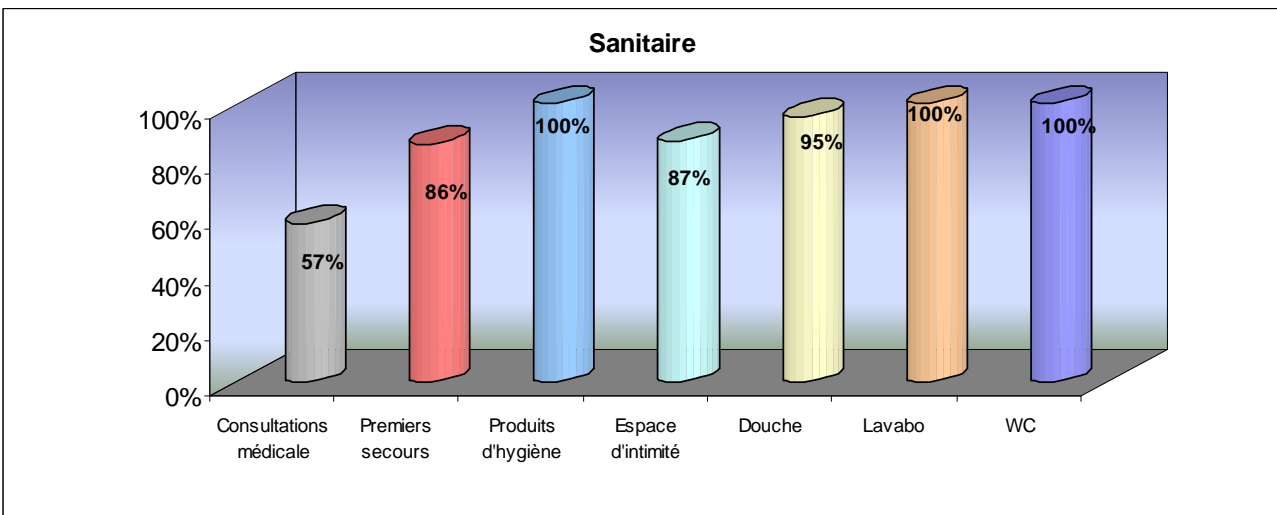
Les prestations offertes dans les accueils de jour

Exemple : Parmi les accueils de jour ayant répondu à l'enquête, la catégorie accueil et orientation est réalisée à hauteur de 94,9%. Cela s'explique notamment par la montée en charge progressive de certains accueils de jour sur l'application OSIRIS (Cf diagramme « Accueil et orientation ci-dessous).



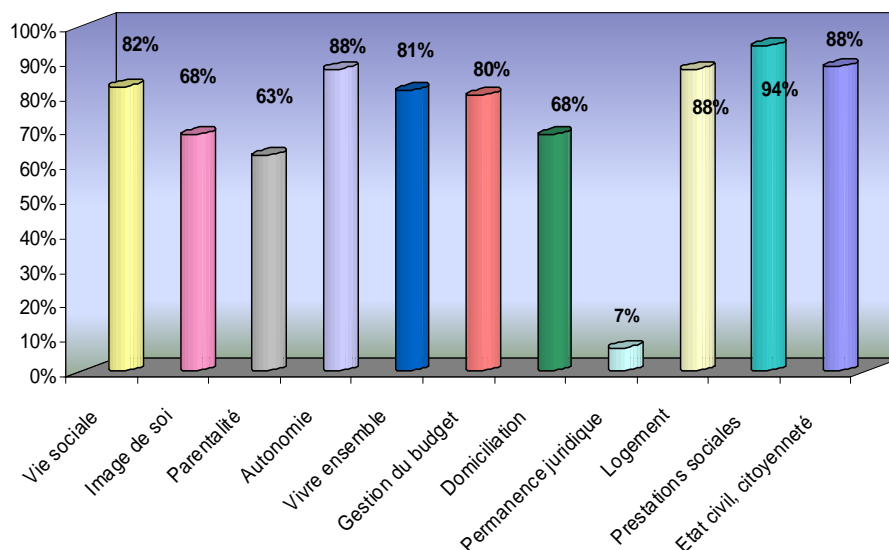


Une offre plus importante en collation est souhaitée par les personnes accueillies. Pour autant les associations rencontrent parfois des difficultés logistiques liées à la gestion des stocks et l'affluence du public.



Pour rappel, chaque association doit mettre à disposition systématiquement des produits d'hygiène.

Actions pour l'accompagnement à la vie sociale



Focus sur la domiciliation

Le résultat de l'enquête auprès des accueils de jour présente un taux de 68% à la question « Offrez vous la possibilité de l'élection de domicile au sein de votre structure ? »

Lecture : Sur les 16 accueils de jour ayant répondu, 68% attestent proposer l'élection de domicile.

Les associations agréées par la DDCS pour l'élection de domicile des personnes dont elles assurent le suivi, sont les suivantes :

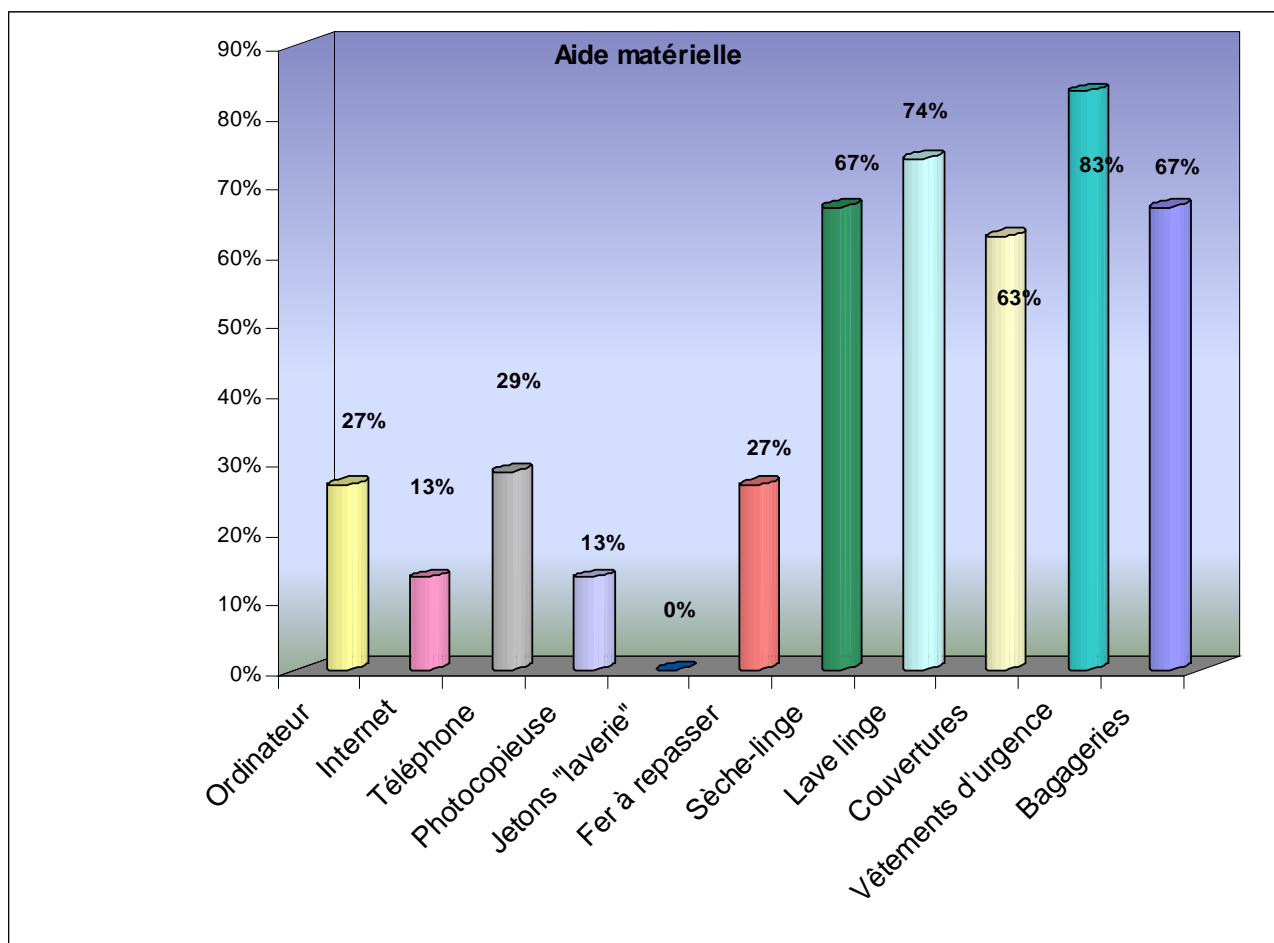
- AVESNES-SUR-HELPE : APS - Accueil et Promotion Sambre
- DOUAI : Les Compagnons de l'Espoir - 105, Boulevard Faidherbe 59500 Douai
- DUNKERQUE : Armée du Salut
- LILLE : ABEJ - Accueil Solférino et Point de repère, AFR, AIDA, Croix Rouge Française, FARE, Magdala, Secours Populaire Français -Espace Solidarité, Univers Roubaix
- VALENCIENNES : AJAR, Boutique Solidarité, MIDI PARTAGE

Il convient de rappeler que **l'élection de domicile relève de plein droit de l'habilitation de tous les CCAS**, dès lors que la personne en faisant la demande, présente un lien suffisamment fort avec la commune ou le groupement de communes (Cirulaire DGAS / MAS / 2008 / 70 du 25 février 2008).

Rappel : De même pour les **personnes sous tutelle** l'article 108-3 du Code Civil définit que "Le majeur en tutelle est **domicilié chez son tuteur.**"

Spécifiquement pour tous les **demandeurs d'asile**, depuis le 1er janvier 2013, l'association **AIR**, prestataire de l'OFII, met en œuvre cette prestation.

Il apparaît important d'assurer la distribution journalière du courrier avec une amplitude horaire adéquate, nécessaire au suivi des démarches administratives entreprises par la personne accueillie et son référent social.



Focus sur l'offre de consignes ou bagagerie et l'accès aux machines à laver

Sur les 16 accueils de jour ayant répondu, 67% proposent une consigne ou bagagerie.

La réalité de l'offre de machine à laver ou d'espace de bagagerie est plus faible en raison du manque d'espace, des contraintes horaires, des délais d'attente, des problèmes d'usure des machines.

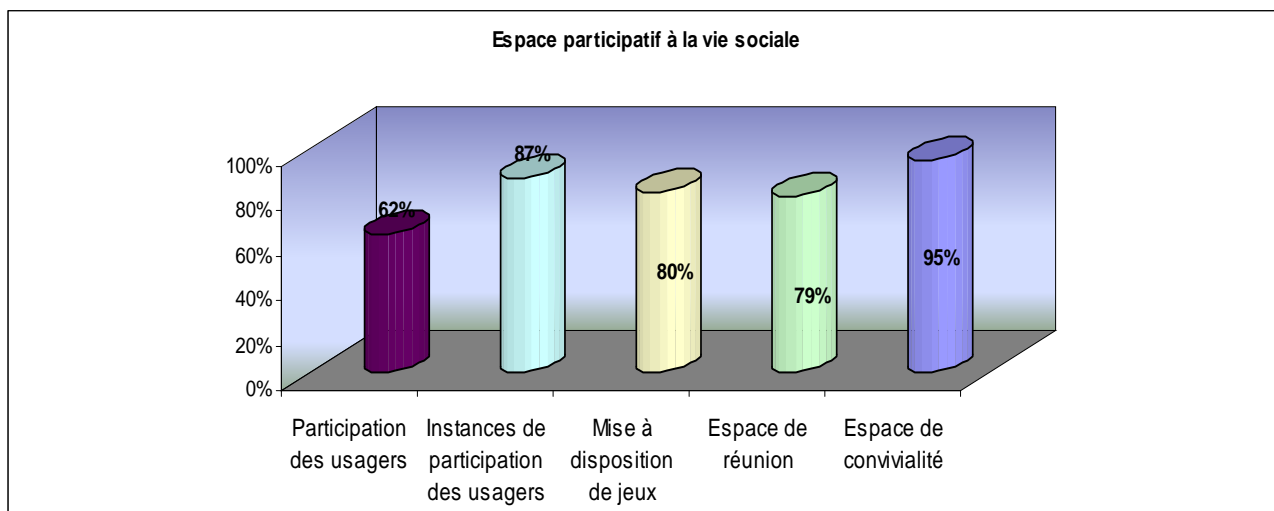
Les représentants des personnes accueillies relayent les besoins et attentes réels des personnes.

Des réflexions peuvent être engagées sur les modalités d'organisation des bagageries (accès, sécurisation, gestion des bagages abandonnés...).

La DDCS ne peut financer des dépenses d'investissement sur le BOP 177. Le levier visant à développer l'offre en matière de machines à laver doit donc passer par des négociations locales entre les accueils de jour et les laveries, accords existants déjà dans certains arrondissements ou encore une mutualisation inter-associations du secteur AHI.

Focus sur la participation des personnes accueillies

La participation, des personnes accueillies a fait l'objet d'une montée en charge importante. Les représentants des usagers ont été conviés à tous les travaux du groupe Accueil de jour et ont fait preuve d'une grande mobilisation.



L'offre d'espaces de convivialité et de réunion s'organise autour de la prise en charge de la personne accueillie et de son besoin de confidentialité. Dans ce sens les échanges ont souligné un besoin de rappeler que les écoutants et travailleurs sociaux sont soumis, au même titre que les assistants sociaux, au devoir de confidentialité et d'anonymat des informations recueillies en entretien ; ce qui permettrait d'instaurer un climat de confiance.

Le questionnaire départemental des accueils de jour du Nord doit être dynamique.
Ainsi toute remarque et contribution relative au présent diagnostic peut être transmise à la

Direction départementale de la cohésion sociale du Nord
Mission Urgence Sociale Hébergement et Insertion
Stratégie – Planification

Mathilde.duval@nord.gouv.fr - Magalie.mairesse@nord.gouv.fr